

Acquisition et détention d'armes depuis le 6 septembre 2013 : une nouvelle réglementation !

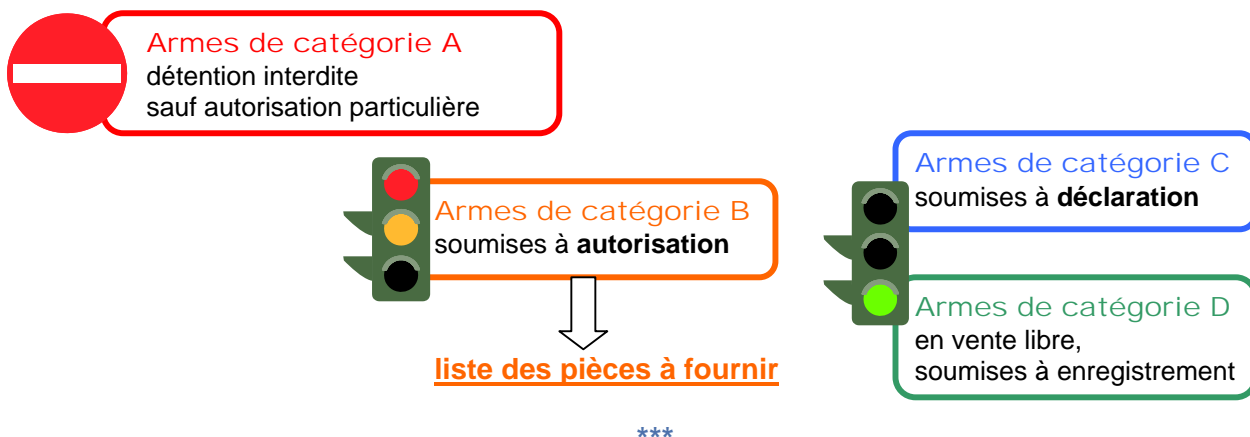
Elle concerne tous les détenteurs légaux d'armes en France : **les titulaires d'un permis de chasser, les licenciés de la Fédération de tir, les armuriers et les collectionneurs.**

Elle vise à :

- Simplifier les procédures administratives pour les détenteurs d'armes ;
- Renforcer la sécurité de nos concitoyens par la maîtrise de la diffusion des armes.

Une nouvelle classification des armes

Les armes sont désormais classées en 4 catégories en fonction de leur dangerosité, et non plus de leur nature. La dangerosité s'apprécie en fonction de la cadence et des modalités de répétition du tir.



DANS LE VAL-D'OISE : DEUX FAÇONS DE DEPOSER VOTRE DOSSIER

1. Par voie postale	2. Au guichet de la Préfecture à Cergy
<p>A l'adresse suivante :</p> <p>Préfecture du Val-d'Oise Bureau de la réglementation et des élections 5 avenue Bernard Hirsch CS 20105 95010 Cergy-Pontoise Cedex</p>	<p>A compter du mardi 3 décembre 2013, un guichet spécifique est ouvert pour le dépôt des dossiers</p> <p><u>Jours et heures d'ouverture :</u> le mardi et le jeudi après midi de 13h30 à 16h00</p>

L'autorisation préfectorale d'acquisition et de détention peut être

- retirée au guichet aux horaires ci-dessus ;
- envoyée par voie postale (*fournir une enveloppe timbrée au tarif recommandé : **4,88 €** - valeur novembre 2013*) ;

La durée de validité de l'autorisation est désormais de cinq ans.

Références

Code de la sécurité intérieure : articles L311-1 à L317-11

Décret n°2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n°2012-304 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif

Formulaire en ligne :

- **Cerfa n° 12644*02** : Demande d'autorisation ou de renouvellement d'acquisition et de détention
- **Cerfa n° 12645*02** : Autorisation d'acquisition et de détention d'armes, d'éléments d'armes et de munitions (volet 1 et 2)
- **Cerfa n° 12654*02** : Autorisation de détention d'armes, d'éléments d'arme et de munitions
- **Cerfa n° 12653*02** : Autorisation de reapprovisionnement de stock de munitions
- **Cerfa n° 12650*02** : Déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes de la catégorie C
- **Cerfa n° 14700*03** : Demande d'enregistrement d'acquisition, vente, cession entre particuliers ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1° de la catégorie D
- **Cerfa n° 14251*03** : Demande d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1° de la catégorie D (personnes morales)
- **Cerfa n° 14253*02** : Récépissé d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1° de la catégorie D (personne morale)
- **Cerfa n° 11845*02** : Déclaration d'abandon par un particulier d'arme et de munitions à l'Etat
- **Cerfa n° 11846*02** : Déclaration d'abandon par une collectivité territoriale ou un établissement public de l'Etat d'arme et de munitions à l'Etat
- **Cerfa n° 10832*02** : Demande de carte européenne d'armes à feu : première demande, renouvellement ou modification
- **Cerfa n° 12248*04** : Demande d'autorisation globale d'exportation de matériels de guerre et de matériels assimilés (nouvelle fenêtre)
- **Cerfa n° 11846*02** : Déclaration d'abandon par une collectivité territoriale ou un établissement public de l'Etat d'arme et de munitions à l'Etat (nouvelle fenêtre)
- **Cerfa n° 14728*01** : Certificat international d'importation de matériels de guerre et matériels assimilés (nouvelle fenêtre)
- **Cerfa n° 11191*04** : Demande d'autorisation individuelle d'exportation de matériels de guerre et matériels assimilés et de transfert de produit lié à la défense (nouvelle fenêtre)